

## Vers l'élaboration d'un Pacte mondial sur les réfugiés

### Discussion thématique 2 :

#### Mesures à prendre dès le déclenchement d'un déplacement massif de réfugiés

– et –

### Discussion thématique 3 :

#### Satisfaire les besoins et soutenir les communautés

Palais des Nations (salles XVII et XXIV), Genève, 17 – 18 octobre 2017

### Résumé des conclusions

---

## I. Introduction

1. La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2016<sup>1</sup>, invite le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à élaborer, en consultation avec les États et d'autres parties prenantes, un Pacte mondial sur les réfugiés devant faire partie de son rapport annuel à adresser en 2018 à l'Assemblée générale.

2. Conformément à la « Feuille de route » du HCR<sup>2</sup>, ce dernier a organisé les deuxième et troisième d'une série de discussions thématiques devant éclairer l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés, et en particulier son « Programme d'action »<sup>3</sup>. Les discussions ont été co-présidées par S.E. l'Ambassadeur Carsten Staur (Danemark) et le Haut Commissaire Assistant chargé de la protection, M. Volker Türk. La discussion thématique 2 s'est consacrée aux « mesures à prendre dès le déclenchement d'un déplacement massif de réfugiés », tandis que la discussion thématique 3 s'est penchée sur les stratégies visant à « satisfaire les besoins et soutenir les communautés »<sup>4</sup>.

3. Plus de 300 représentants d'États, d'organisations régionales et internationales, et d'organisations non gouvernementales, ainsi que des experts et des réfugiés ont participé à une série de conversations actives et constructives axées sur les bonnes pratiques, les enseignements retirés et les propositions pour le Programme d'action. Un certain nombre de contributions écrites ont également été reçues<sup>5</sup>.

4. Ce résumé des conclusions ne représente pas nécessairement les avis de participants individuels ou du HCR mais reflète dans leurs grandes lignes les thèmes et les idées qui sont ressortis des discussions. Il doit être lu conjointement aux résumés des co-présidents pour chaque discussion de groupe, disponibles à <http://www.unhcr.org/thematicdiscussions>.

---

<sup>1</sup> Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 19 septembre 2016, A/RES/71/1 (Déclaration de New York), disponible à <http://www.unhcr.org/fr/declaration-de-new-york-pour-les-refugies-et-les-migrants.html>.

<sup>2</sup> HCR, « Vers l'élaboration d'un Pacte mondial sur les réfugiés : Feuille de route », 17 mai 2017, disponible à <http://www.unhcr.org/fr/vers-un-pacte-mondial-sur-les-refugies.html>.

<sup>3</sup> Le Pacte mondial sur les réfugiés comprendra deux parties : i) le Cadre d'action global pour les réfugiés, qui fait l'objet de l'appendice I de la Déclaration de New York ; et ii) un programme d'action

<sup>4</sup> Le document de réflexion et autres documents issus des discussions thématiques 1, 2 et 3 sont disponibles à <http://www.unhcr.org/fr/discussions-thematiques-pour-le-pacte-mondial-sur-les-refugies.html>.

<sup>5</sup> Les directives applicables à la soumission de contributions écrites, ainsi que les contributions écrites reçues, sont disponibles à : <http://www.unhcr.org/writtencontributions>.

## II. Conclusions générales

5. Dans la mesure où il fait partie intégrante du Pacte mondial sur les réfugiés, le Programme d'action sous-tendra le Cadre d'action global pour les réfugiés et facilitera son exécution par la mise en place d'une enceinte de coopération permettant un partage plus équitable et plus prévisible de la charge et des responsabilités.

6. Les propositions préliminaires pour le programme d'action contenues dans le document de réflexion pour les discussions thématiques deux et trois<sup>6</sup> ont été largement accueillies de manière favorable et considérées comme fournissant un point de départ et, plus généralement, comme reflétant les types de mesures, de structures, de soutien et d'engagements que la communauté internationale pourrait chercher à concrétiser dans le programme d'action. Des commentaires précieux sur le détail de ces propositions ont été fournis et un certain nombre de nouvelles suggestions ont été reçues, comme il est exposé de manière détaillée dans l'annexe. Les commentaires et les nouvelles suggestions seront pris en considération dans le processus d'élaboration du projet de programme d'action.

7. De nombreuses bonnes pratiques ont aussi été soulignées aux niveaux régional et des pays. Ces pratiques seront reprises, potentiellement dans une « communauté de pratiques ».

8. Plus généralement, les grands domaines d'entente qui sont apparus lors des discussions thématiques deux et trois ont notamment été les suivants :

- Le programme d'action a pour objectif majeur d'apporter plus de soutien aux pays et aux communautés qui accueillent un grand nombre de réfugiés. L'idée est de ne pas imposer des charges supplémentaires à ces pays mais plutôt de les aider d'une manière qui renforce également la protection des réfugiés. Le partage des responsabilités et la création de structures d'appui pour les pays d'accueil figureront parmi les priorités du programme d'action.
- Nous ne pouvons attendre que des crises de réfugiés se produisent, nous devons mieux prévoir et prévenir les crises lorsque nous le pouvons. Un investissement plus grand dans la préparation et la planification à long terme s'est révélé payant financièrement et en matière de rapidité d'intervention : cet aspect sera lui aussi un objectif majeur du programme d'action.
- Il faut de toute urgence mobiliser davantage de ressources et assurer un financement souple et prévisible pour la protection des réfugiés et le bien-être des communautés d'accueil. Les possibilités à cet égard sont notamment davantage de financements non liés à une affectation spéciale et des formules innovantes, comme des prêts en monnaie locale.
- Le programme d'action est l'occasion de nouer de meilleurs partenariats entre les organisations humanitaires, les acteurs du développement et les institutions financières internationales pour soutenir les activités de développement à long terme en faveur à la fois les réfugiés et des communautés d'accueil.
- Il est vital de soutenir les acteurs locaux, les dirigeants, la société civile et les autorités municipales car ce sont eux qui se trouvent en première ligne de la réponse à des déplacements massifs de réfugiés, y compris en renforçant leurs capacités et en déployant des ressources et des experts pour les aider. Le but est de renforcer les systèmes existants plutôt que de diluer les ressources dans des structures parallèles.
- Il est possible de renforcer l'autonomie des réfugiés tout en assurant de meilleurs résultats pour les communautés d'accueil, notamment en réduisant la dépendance par rapport à l'assistance, en contribuant au bien-être économique de la communauté dans son ensemble et en aidant à l'acquisition des compétences et à

---

<sup>6</sup> Disponibles à <http://www.unhcr.org/59dc8f317>.

l'obtention des ressources financières qui rendent le retour plus viable et durable lorsque les conditions le permettent.

- L'inclusion des réfugiés dans les services et les systèmes locaux et nationaux ne nuit pas à la mise en place de solutions durables, y compris le rapatriement librement consenti et les solutions dans des pays tiers, mais complète plutôt les efforts déployés pour les atteindre. Un soutien important de la communauté internationale est nécessaire pour renforcer ces systèmes et ces services dans la phase d'urgence et à moyen terme.
- Un renforcement des capacités en matière de données et de preuves sera crucial pour améliorer la réponse de la communauté internationale aux déplacements de réfugiés de grande ampleur et aux situations prolongées. Le centre conjoint de données de la Banque mondiale et du HCR dont la création a été récemment annoncée constitue une base à partir de laquelle ces capacités pourront être développées.
- Les approches tenant compte de l'âge, du genre et de la diversité, ainsi qu'un soutien pour un renforcement des actions en faveur des réfugiés ayant divers besoins spécifiques seront des composantes importantes du programme d'action.

### **III. Suivi**

9. Ce résumé des conclusions, ainsi que les contributions orales et écrites détaillées fournies par les parties prenantes lors des discussions thématiques deux et trois serviront de base aux autres discussions thématiques qui seront organisées en novembre 2017, et d'« inventaire » lors du Dialogue du Haut Commissaire, en décembre 2017.

10. Le HCR continue à accueillir favorablement les propositions en vue du programme d'action. Ces propositions peuvent être soumises par le système en ligne de communication des contributions écrites à l'adresse : [unhcr.org/writtencontributions](http://unhcr.org/writtencontributions).

---

*HCR*  
*6 novembre 2017*

**ANNEXE : COMMENTAIRES SUR LES PROPOSITIONS POUR LE PROGRAMME D'ACTION ET SUGGESTIONS SUPPLÉMENTAIRES**

**Pilier 1 du Cadre d'action global pour les réfugiés : mesures à prendre dès le déclenchement d'un déplacement massif de réfugiés**

Sujet	Commentaires sur les propositions du document de réflexion et suggestions supplémentaires
<p><i>Préparation et démarrage d'une action globale pour les réfugiés</i></p>	<p><b>Groupe d'action globale pour les réfugiés</b></p> <p>La proposition de groupe d'action globale pour les réfugiés a généralement été bien accueillie.</p> <p>Les participants ont signalé que les structures existantes ne devaient pas être dupliquées et ont recommandé l'intégration d'un large éventail de parties prenantes (y compris les réfugiés) ; la question de savoir s'il s'agirait d'un groupe permanent ou d'un groupe qui se réunirait au niveau régional en fonction des besoins sera étudiée ultérieurement.</p> <p>Pour activer le groupe, il faudrait un « lanceur d'alerte » (potentiellement le HCR), ainsi que le leadership des pays d'accueil.</p> <p>Le rôle de ce groupe pourrait inclure : l'alerte précoce, la mobilisation des engagements politiques et des ressources ; la coordination, notamment entre les acteurs humanitaires et de développement ; les évaluations et la planification communes ; le soutien en matière d'accueil ; l'octroi de voies d'admission légales dans des pays tiers ; et/ou le développement de l'assistance technique aux pays d'accueil.</p> <p>En coopération avec les parties prenantes concernées, le HCR précisera les termes de référence, les critères de participation potentiels et autres modalités.</p> <p><b>Conférences de solidarité</b></p> <p>Proposition ayant recueilli le soutien général en tant qu'outil permettant de mobiliser des ressources et un appui politique.</p> <p>La nécessité de veiller à ce que la « systématisation » de telles conférences améliore l'approche existante ad hoc a été soulignée, par exemple par la définition de mécanismes de suivi clairs.</p> <p>Les différentes capacités des États seront prises en compte pour définir les rôles, les responsabilités et les contributions dans le cadre de ce processus.</p> <p><b>Suggestions et considérations supplémentaires</b></p> <p>Des mécanismes de financement avant la crise innovants, y compris des fonds d'urgence, des modèles basés sur l'assurance et un financement du développement destiné à soutenir les mesures de préparation pilotées par le gouvernement.</p> <p>Un ensemble de mesures d'intervention en faveur des réfugiés pour les autorités locales.</p> <p>Des mécanismes permettant d'assurer la participation des réfugiés, y compris des femmes et des filles, à la planification dès le déclenchement d'une crise.</p> <p>Des systèmes d'alerte précoce et des analyses des risques pour prévoir l'apparition d'une crise de réfugiés.</p>
<p><i>Accueil et sécurité</i></p>	<p><b>Soutien aux dispositifs d'accueil</b></p> <p>Les propositions d'apport d'un soutien supplémentaire aux dispositifs d'accueil ont été bien accueillies et il a été suggéré qu'elles pourraient être liées aux activités du groupe d'action globale pour les réfugiés (voir ci-dessus).</p> <p>L'apport d'un soutien supplémentaire a été particulièrement encouragé pour les autorités locales et les organisations de la société civile ; pour aider à identifier et à prendre en charge les besoins spécifiques (voir ci-dessous) ; et pour prévenir l'exploitation et les abus, et fournir une assistance et des voies de recours aux victimes.</p> <p>Ce soutien pourrait prendre la forme d'un financement souple et non assorti de conditions (conformément aux engagements du « Grand compromis »), le déploiement d'experts</p>

	<p>dans le cadre d'accords de réserve, une assistance technique et un renforcement des capacités.</p> <p><b>Soutien pour garantir le caractère civil et humanitaire de l'asile</b></p> <p>La proposition d'apporter un appui prévisible pour garantir le caractère civil et humanitaire de l'asile par le biais du groupe d'action globale pour les réfugiés, notamment sous la forme de ressources et d'une assistance technique ou spécialisée, a généralement été bien accueillie. Les modalités de ce soutien seront précisées avec les parties prenantes concernées.</p> <p><b>Suggestions et considérations supplémentaires</b></p> <p>Reconnaissance de l'existence de droits et d'obligations mutuels entre les réfugiés et les demandeurs d'asile et les personnes qui travaillent dans les centres d'accueil.</p>
<p><b>Identifier les besoins de protection internationale</b></p>	<p><b>Un « écosystème » de collaboration sur la gestion de l'identité</b></p> <p>L'« écosystème » a été considéré comme un bon modèle pour faciliter l'échange de bonnes pratiques, d'outils et de technologie, et assurer une collecte rigoureuse de données ; un tel système pourrait aussi faciliter l'échange de données et le renforcement des capacités des autorités locales et nationales afin d'améliorer l'enregistrement.</p> <p>Le recours plus important la technologie biométrique, la participation du secteur privé et le respect de la confidentialité et des principes de protection des données ont été encouragés.</p> <p><b>Groupe d'appui à la capacité d'asile</b></p> <p>Cette proposition a recueilli un large soutien. Le groupe pourrait notamment faciliter l'apport d'une assistance technique et l'établissement de dispositifs de jumelage ou autres déploiements d'expert ; promouvoir l'échange d'outils de gestion de cas ; et soutenir la formation et le renforcement des capacités pour les autorités, notamment pour encourager la cohérence des processus décisionnels entre les diverses régions.</p> <p>Il a été recommandé que le groupe fournisse son assistance à l'invitation de l'État d'accueil ; certains participants ont suggéré qu'il pourrait être établi de manière permanente. Il pourrait compléter (et non pas dupliquer) le soutien déjà fourni par le HCR et autres modèles et bonnes pratiques.</p> <p><b>Suggestions et considérations supplémentaires</b></p> <p>Des procédures opérationnelles standard pour l'examen, l'orientation et autres mécanismes permettant d'identifier les personnes ayant besoin de la protection internationale, et des enceintes d'échange de bonnes pratiques.</p> <p>Des protocoles permettant d'aider les personnes ayant des besoins spécifiques et d'assurer la confidentialité des données.</p> <p>Des directives relatives à la prise en compte des sexospécificités à l'intention des personnes chargées de statuer en matière d'asile.</p> <p>Envisager d'inclure également des procédures de détermination de l'apatridie.</p> <p>Des orientations supplémentaires sur de nouvelles formes de reconnaissance « de groupe » de personnes ayant besoin de la protection internationale.</p>
<p><b>Besoins spécifiques</b></p>	<p><b>Soutien pour identifier et satisfaire les besoins spécifiques</b></p> <p>La proposition d'un soutien supplémentaire pour identifier et satisfaire les besoins spécifiques a été généralement bien accueillie. Ce soutien pourrait notamment prendre la forme de l'établissement d'un réseau d'« espaces sûrs » et d'outils permettant d'identifier les vulnérabilités et de procéder à des analyses des risques s'appuyant sur les cadres existants (comme ceux visant à lutter contre la traite).</p> <p>Le meilleur moyen de fournir une aide internationale est d'utiliser les systèmes locaux et nationaux compétents et de s'employer à les renforcer. Les participants ont plaidé pour que l'aide internationale permette aux personnes ayant des besoins spécifiques de participer à la vie communautaire (et ne se contente pas de satisfaire leurs besoins).</p> <p>Ils ont souligné la nécessité de mettre en place des procédures de détermination de l'âge, des mécanismes d'orientation pour les victimes de violences sexuelles et de genre, et des programmes spécifiques pour les survivants d'actes de torture et de traumatismes ;</p>

	<p>l'utilisation du « <i>Washington Group short set of questions on disability</i> » (court ensemble de questions sur le handicap du Groupe de Washington) a été encouragée.</p> <p>La nécessité de recueillir et d'analyser des données désagrégées a été soulignée.</p> <p><b>Suggestions et considérations supplémentaires</b></p> <p>Un « mécanisme de réponse rapide renforcé » de 48 heures pour s'assurer que les enfants non accompagnés ou séparés soient identifiés à leur arrivée, enregistrés, que leurs besoins de protection internationale soient étudiés, et qu'ils puissent bénéficier d'un tuteur, d'une représentation juridique, d'un logement sûr, ainsi que de services de santé et de santé mentale.</p> <p>Une analyse collective « intersectorielle » axée sur le sexe, l'âge, le handicap et autres facteurs lors d'une crise.</p> <p>Soutenir un travail visant à mettre en évidence les obstacles auxquels sont confrontés les réfugiés ayant des besoins spécifiques et à trouver des moyens de les surmonter.</p>
--	---

**Piliers 2 et 3 du Cadre d'action global :**  
**satisfaire les besoins et soutenir les communautés**

Sujet	Commentaires sur les propositions du document de réflexion et suggestions supplémentaires
<b><i>Mobiliser plus de ressources</i></b>	<p><b>Financement supplémentaire pour l'action humanitaire et le développement</b></p> <p>Les propositions contenues dans le document de réflexion ont été généralement bien accueillies.</p> <p>Concernant les données, le centre conjoint de données de la Banque mondiale et du HCR dont la création vient d'être annoncée pourrait être le point de départ de cette action.</p> <p>L'exercice proposé d'inventaire de la charge pesant sur les pays d'accueil a été bien accueilli et un examen plus approfondi du sujet a été encouragé. Cet exercice pourrait combiner des informations émanant des acteurs humanitaires, des acteurs du développement et des ministères compétents.</p> <p>Concernant l'assistance sous forme de prêts et de subventions, l'« approche en cascade » de la Banque mondiale, qui exige d'explorer en premier lieu les possibilités de financement du secteur privé, pourrait servir de modèle pour une meilleure hiérarchisation de l'utilisation des ressources limitées. Des réserves ont été émises concernant le modèle de prêts pour les pays qui accueillent des réfugiés, et une étude plus approfondie du rôle des institutions financières régionales a été encouragée.</p> <p>Le concept d'approches « au-delà de l'aide » a été bien accueilli et il a été suggéré d'instaurer un processus permettant d'encourager l'apprentissage et les échanges.</p> <p>Il a été recommandé de réfléchir davantage à des mécanismes de financement innovants, y compris à des mécanismes de garantie pour les microcrédits accordés aux réfugiés.</p> <p><b>Suggestions et considérations supplémentaires</b></p> <p>Des plans stratégiques intégrant la planification humanitaire, le financement du développement, les solutions faisant intervenir des pays tiers et les solutions durables dès le déclenchement d'une crise.</p> <p>Des engagements à respecter les principes essentiels de la protection pour les nouveaux partenaires et les nouvelles sources de financement.</p> <p>Augmenter le pourcentage des financements non liés à une affectation spéciale et des financements pluriannuels fournis.</p> <p>Accorder la priorité au financement des organisations locales et de celles dirigées par des réfugiés, conformément aux engagements pris dans le cadre du « Grand compromis ».</p> <p>Un fonds d'intervention d'urgence</p> <p>Des moratoires sur le remboursement de la dette</p> <p>Un allègement budgétaire direct</p> <p>Des prêts en monnaie locale</p>

	Des stratégies visant à supprimer les risques des investissements privés dans les communautés d'accueil
<b><i>Inclusion dans les systèmes nationaux</i></b>	<p><b>Commentaires applicables à toutes les propositions</b></p> <p>La proposition d'intensifier le soutien visant à renforcer les systèmes nationaux a été bien accueillie. Ce soutien pourrait prendre la forme de financements, de conseils et d'une assistance techniques, du renforcement des capacités, et d'un système rigoureux de collecte d'informations et de données.</p> <p>Il a été recommandé d'inclure systématiquement les gouvernements locaux dans les éléments du programme d'action relatifs à l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux.</p> <p><b>Soutien aux services de santé</b></p> <p>Il a été précisé que la santé incluait la santé mentale.</p> <p>Il serait important d'envisager la mise en place d'instruments de protection sociale, comme un ensemble minimum de mesures de santé.</p> <p>L'importance d'un soutien aux mesures visant à répondre aux besoins des victimes de la torture, à prendre en charge les besoins liés à la santé reproductive et à assurer la prévention et l'intervention en matière de VIH/SIDA a été soulignée.</p> <p><b>Soutien aux systèmes éducatifs</b></p> <p>Les participants ont indiqué que l'éducation incluait la formation professionnelle et les cours de langue.</p> <p>L'octroi de subventions et de bourses, tant au sein de la communauté d'accueil que comme voie d'admission complémentaire dans un pays tiers, a été encouragé.</p> <p>Soutenir la promotion de la cohésion sociale dans les programmes.</p> <p><b>Soutien aux systèmes de protection de l'enfant</b></p> <p>L'importance des mesures de protection de l'enfant, y compris des propositions figurant dans le document de réflexion, a été réaffirmée.</p> <p><b>Suggestions et considérations supplémentaires</b></p> <p>Soutien international pour relever les défis liés aux infrastructures.</p> <p>Inclusion des réfugiés dans les systèmes de protection sociale, y compris par des interventions en espèces.</p> <p>Un pourcentage déterminé des fonds alloués pour soutenir l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux pourrait être réservé aux communautés d'accueil.</p> <p>Concernant l'État de droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Équipes de réserve composées de fonctionnaires chargés du maintien de l'ordre pour promouvoir l'accès à la justice ainsi que la sûreté et la sécurité élémentaires, y compris les droits fonciers, patrimoniaux et au logement.</li> <li>○ Étendre l'assistance juridique.</li> <li>○ Ressources financières et techniques pour les pays d'origine et les pays d'accueil, afin de renforcer leurs systèmes de maintien de l'ordre et de gouvernance en vue de l'inclusion des réfugiés/rapatriés.</li> <li>○ Soutenir l'inclusion des réfugiés dans les programmes de développement de la gouvernance et de l'État de droit, y compris concernant les droits fonciers, patrimoniaux et au logement, et le droit à l'identité juridique et à des documents d'état civil.</li> </ul> <p>Veiller à ce que les informations que possèdent les acteurs humanitaires sur les obstacles législatifs et institutionnels auxquels sont confrontés les réfugiés soient communiquées aux acteurs du développement qui connaissent les projets nationaux et les processus de planification pouvant contribuer à supprimer ces obstacles.</p>
<b><i>Moyens d'existence</i></b>	<p><b>Soutien aux moyens d'existence</b></p> <p>Les propositions du document de réflexion ont généralement été bien accueillies.</p> <p>Le soutien international pourrait être utilisé pour : évaluer les besoins du marché du travail dans le pays d'accueil, y compris les emplois pouvant être insuffisamment pourvus par des nationaux ; élaborer des stratégies permettant de régulariser certains pans de</p>

	<p>l'économie informelle ; fournir une assistance structurelle afin d'assurer de bonnes conditions et des salaires corrects pour les nationaux comme pour les réfugiés ; et mettre en place des programmes de formation professionnelle.</p> <p>L'engagement du secteur privé pourrait être étudié de plus près, en particulier pour accroître les connaissances spécifiques à des secteurs.</p> <p>L'aide à l'identification/la collecte de données sur l'éducation et les compétences au sein des communautés de réfugiés a été encouragée (c.-à-d. procéder à des « évaluations des capacités ») ; cette démarche pourrait permettre une approche de l'inclusion des réfugiés sur le marché du travail reposant sur des éléments probants et l'accès aux possibilités offertes par des pays tiers.</p> <p><b>Suggestions et considérations supplémentaires</b></p> <p>Soutenir les possibilités de trouver un moyen d'existence, en particulier pour les femmes, y compris en luttant contre les obstacles sexistes à l'inclusion sur le marché du travail.</p> <p>Un « fonds renouvelable » pour fournir aux réfugiés et aux communautés d'accueil l'accès à un capital de départ en cas de besoin.</p> <p>Possibilité d'effectuer des travaux publics temporaires pour les réfugiés.</p> <p>Explorer les « domaines de développement » et les centres de développement régionaux dans les grands pays qui accueillent des réfugiés, ainsi que les possibilités d'instauration de « pactes d'emploi ».</p> <p>Accroître l'accès à l'éducation et à l'emploi en ligne pour les réfugiés.</p>
<p><i>Assistance humanitaire</i></p>	<p><b>Approches nouvelles et innovantes</b></p> <p>Les propositions ont été généralement bien accueillies.</p> <p>Les mesures visant à coordonner les interventions en espèces ont été encouragées de manière à éviter les programmes en espèces parallèles ou faisant double emploi gérés par de multiples organismes.</p> <p>L'apport d'un soutien a été encouragé afin que les subventions en espèces soient plus largement utilisées, soient accordées à des fins multiples, portent sur des montants plus importants, et soient fournies en coopération étroite avec les gouvernements.</p> <p><b>Énergie et environnement</b></p> <p>Les propositions ont été généralement bien accueillies et seront approfondies.</p> <p><b>Suggestions et considérations supplémentaires</b></p> <p>Créer un « espace de collaboration » pour favoriser les activités d'innovation faisant intervenir les acteurs humanitaires et du développement, ainsi que le secteur privé.</p> <p>Veiller à ce que les mécanismes de transparence et d'obligation redditionnelle suivent le rythme des changements.</p> <p>Réfléchir à la manière dont la technologie <i>blockchain</i> pourrait assurer l'obligation redditionnelle et la transparence dans certains programmes d'assistance humanitaire.</p> <p>Établir une alliance pour les données et les preuves, en s'appuyant éventuellement sur le centre conjoint de données de la Banque mondiale et du HCR (voir ci-dessus), pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ identifier les lacunes majeures dans les données et les indicateurs ;</li> <li>○ élaborer des cadres de collecte et d'échange de données (y compris pour garantir la sécurité et la confidentialité des données) ;</li> <li>○ compiler et effectuer des examens réguliers des preuves pour appuyer l'élaboration des programmes ; et</li> <li>○ effectuer des analyses de coûts dans les contextes de déplacement.</li> </ul> <p>Souligner le rôle d'interface que jouent les interventions en espèces entre les réponses humanitaires et les actions de développement.</p> <p>Explorer le rôle possible du financement des risques.</p> <p>Soutenir la connectivité pour les réfugiés, y compris pour l'éducation en ligne.</p>